Extrait du UNSA Fonction publique

http://www.unsa-fp.org/?Revalorisation-des-PIM-Taux-2015

Revalorisation des PIM - Taux 2015 des prestations communes

- Action sociale -

Date de mise en ligne : mardi 6 janvier 2015

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

Revalorisation des PIM - Taux des prestations interministérielles d'action sociales à règlementation commune pour l'année 2015

Une circulaire du 24 décembre 2014 définit les nouveaux taux des prestations interministérielles.

La revalorisation 2015 est de 0,55%, arrondi au centime d'euros le plus proche sur la base de l'indice INSEE hors tabac (entre janvier 2013 et 2014), sauf pour l'allocation destinée aux jeunes adultes handicapés poursuivant leurs études (revalorisée en avril).

Cette revalorisation reste insuffisante au regard de la hausse de certains tarifs (repas, séjour, ...).

Par exemple, l'UNSA-FP constate que l'augmentation du reste à charge des agents en matière de repas est plus importante d'année en année alors que la revalorisation reste symbolique (hausse d'un centime seulement pour la prestation repas).

Copyright © UNSA Fonction publique